



Comment mettre en œuvre concrètement les objectifs de biodiversité à l'aide de la planification du territoire – Exemple du canton de Thurgovie

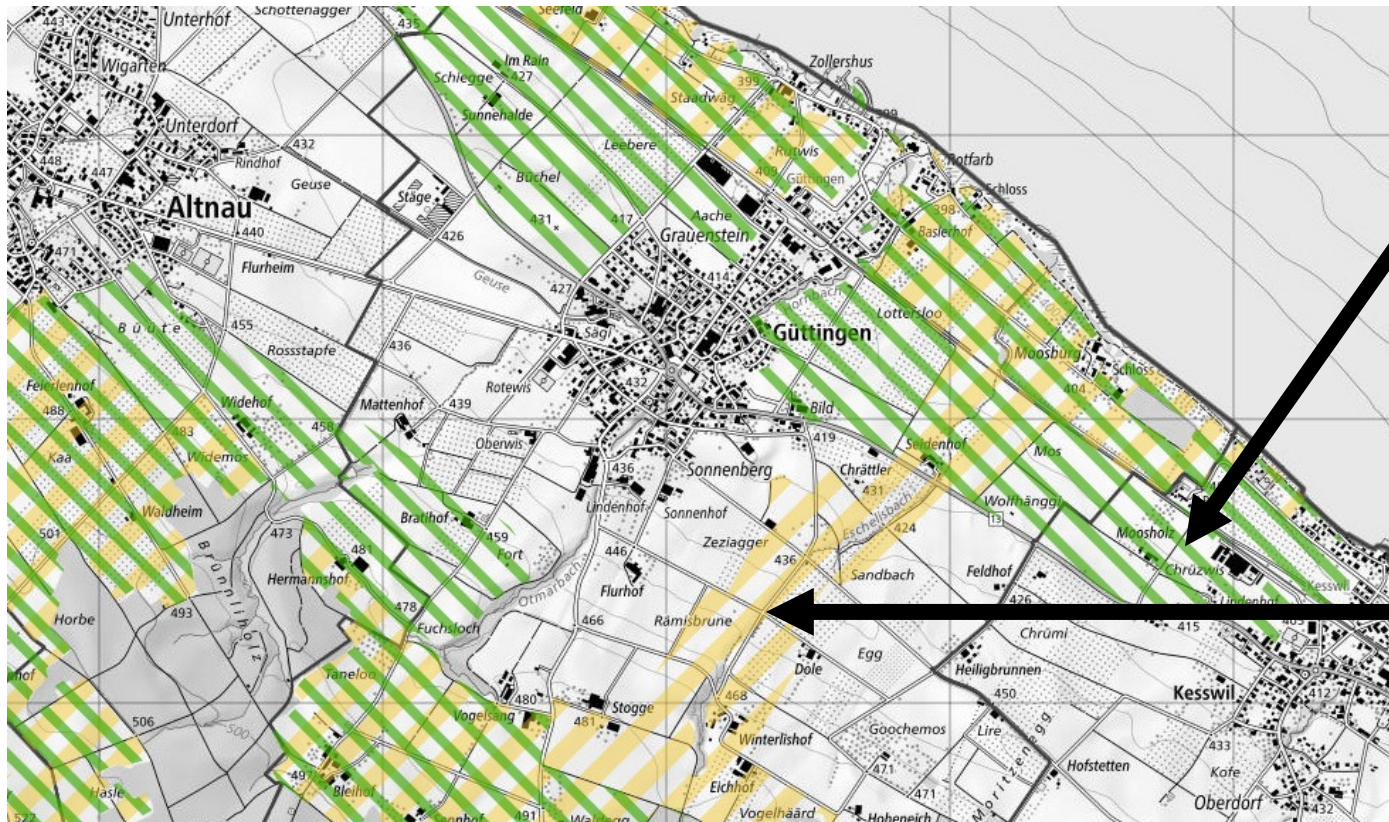
Andrea Näf-Clasen, responsable de l'Office du développement territorial (ARE)

9 novembre 2022

Programme

- De la conception d'évolution du paysage (CEP) au plan directeur cantonal
- Facteurs de réussite au fil du temps
- Les bordures – digression relative au territoire
- Développement modulaire d'ici à 2024
- Recommandations

De la conception d'évolution du paysage (CEP) au plan directeur cantonal



56 zones « priorité au paysage »

PDC : exigences élevées concernant les travaux de construction soumis à autorisation, zones agricoles destinées à des usages particuliers autorisées seulement dans des cas exceptionnels. Descriptifs séparés présentant des objectifs de protection et d'évolution.

156 zones avec fonction de mise en réseau

PDC : travaux de construction ne devant pas entraver considérablement la fonction de mise en réseau. Descriptifs séparés.

Facteurs de réussite au fil du temps

- Processus : développement participatif, y compris avec la population
- Organisation : collaboration des divisions « Planification cantonale » et « Nature et paysage » de l'ARE, groupe de suivi interne à l'administration
- Résultats :
 - Ancrage de la CEP dans le plan directeur depuis 2002
 - CEP liée à un projet de mise en réseau selon l'OPD depuis 2006
 - Déploiement jusqu'à aujourd'hui : groupe de suivi interne à l'administration au niveau de toutes les politiques sectorielles, sous la direction de l'ARE



Facteurs de réussite au fil du temps

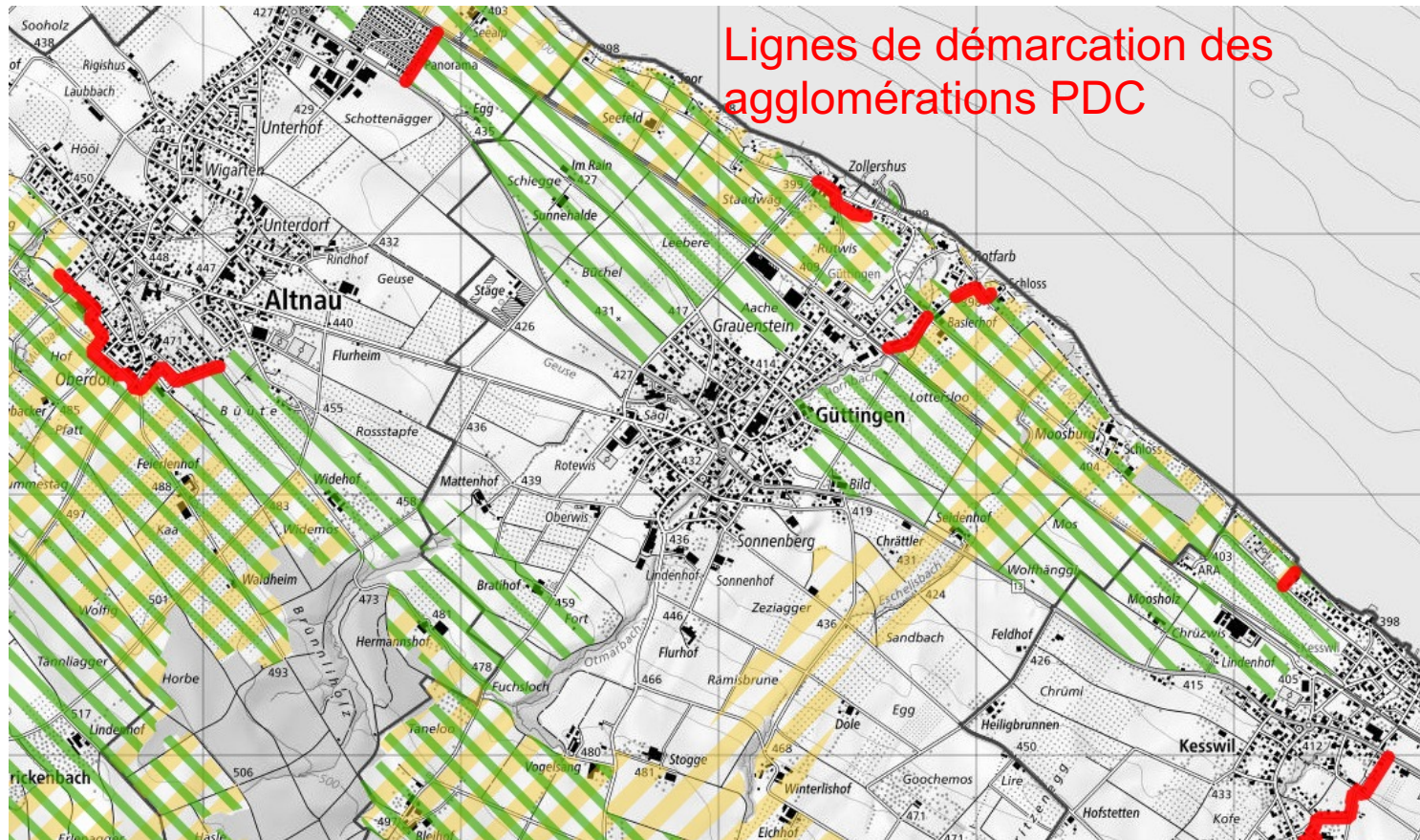
Qu'est-ce qui fonctionne bien ?

- Zones avec fonction de mise en réseau :
 - Zones prioritaires acceptées pour la promotion cantonale de la biodiversité
 - Lien avec un projet de mise en réseau (OPD)
- Zones « priorité au paysage » :
 - Optimisation des sites pour les constructions critiques correspondant dès l'étape de demande de construction (lien avec les constructions hors zone à bâtir)
 - Possibilité d'imposer des exigences plus strictes en matière de conception des constructions (soutien du guide relatif aux constructions hors zones à bâtir)
 - Zones prioritaires acceptées pour le soutien financier de quelques projets de déconstruction

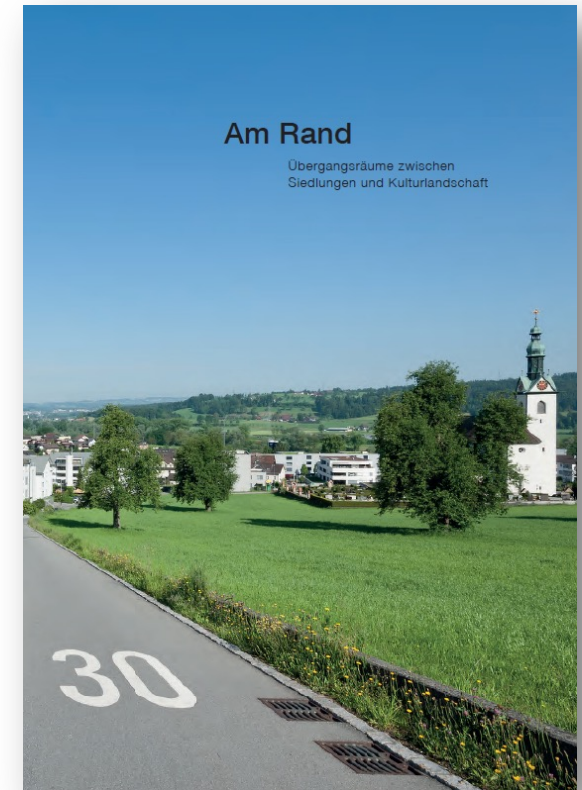
Quels sont les défis à relever ?

- Zones avec fonction de mise en réseau :
 - Lien avec le projet de mise en réseau (OPD) : grand écart entre l'exécution dynamique et le plan directeur
 - Adapté sous certaines conditions à une protection spécifique des espèces
- Zones « priorité au paysage » :
 - Constructions et installations agricoles de plus en plus importantes (problème également pour la mise en réseau)
 - « Zones peu sensibles » sur le plan agricole pas (encore) définies
 - Faible prise en compte dans les planifications communales

Les bordures – digression relative au territoire : instruments – compréhension de l'espace



Zones de transition

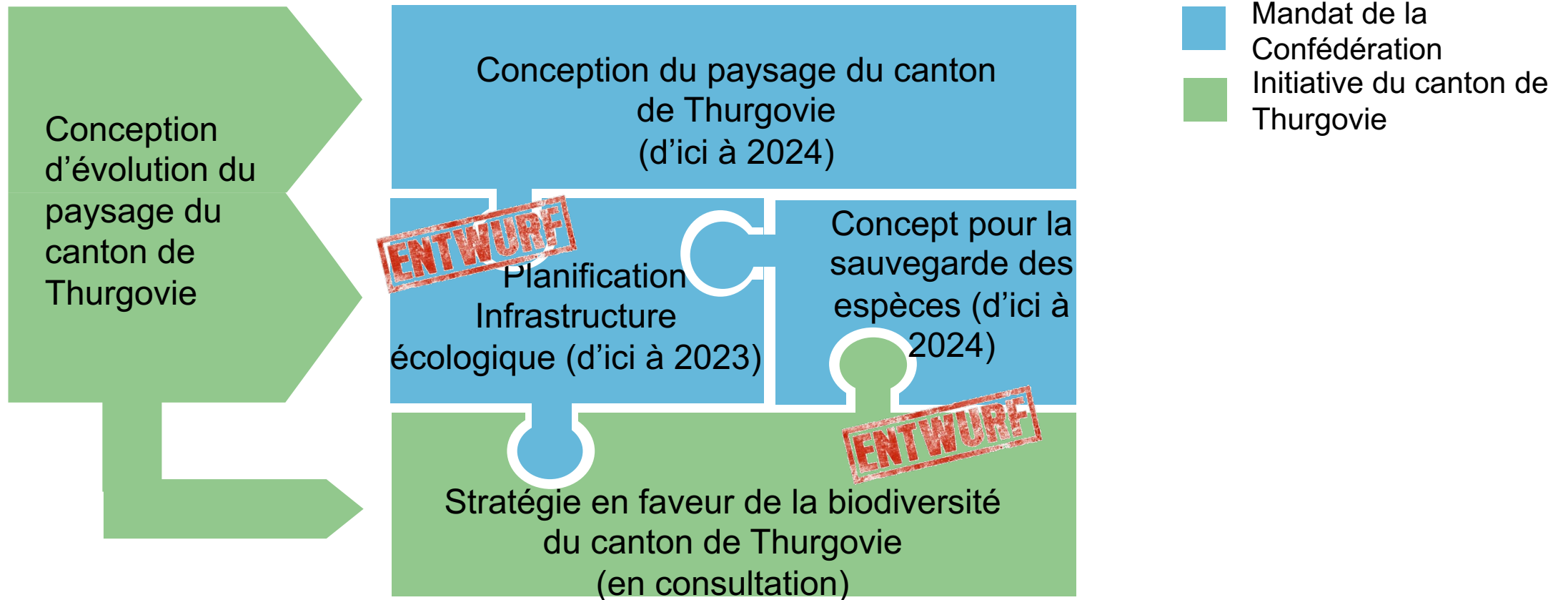


Les bordures – digression relative au territoire : rôle important pour la biodiversité également



- Les zones de transition abritent souvent une très grande diversité d'espèces ou présentent un fort potentiel de valorisation.
- D'après le plan de mesures Biodiversité (en consultation) : « *D'ici à 2028, le canton valorisera sur le plan écologique 100 km de lisières de forêts en tenant davantage compte des terres ouvertes limitrophes. »*

Développement modulaire d'ici à 2024



Développement modulaire d'ici à 2024 : stratégie en matière de biodiversité et plan de mesures 2023-2028



Les deux documents sont
actuellement en consultation
jusqu'à fin 2022

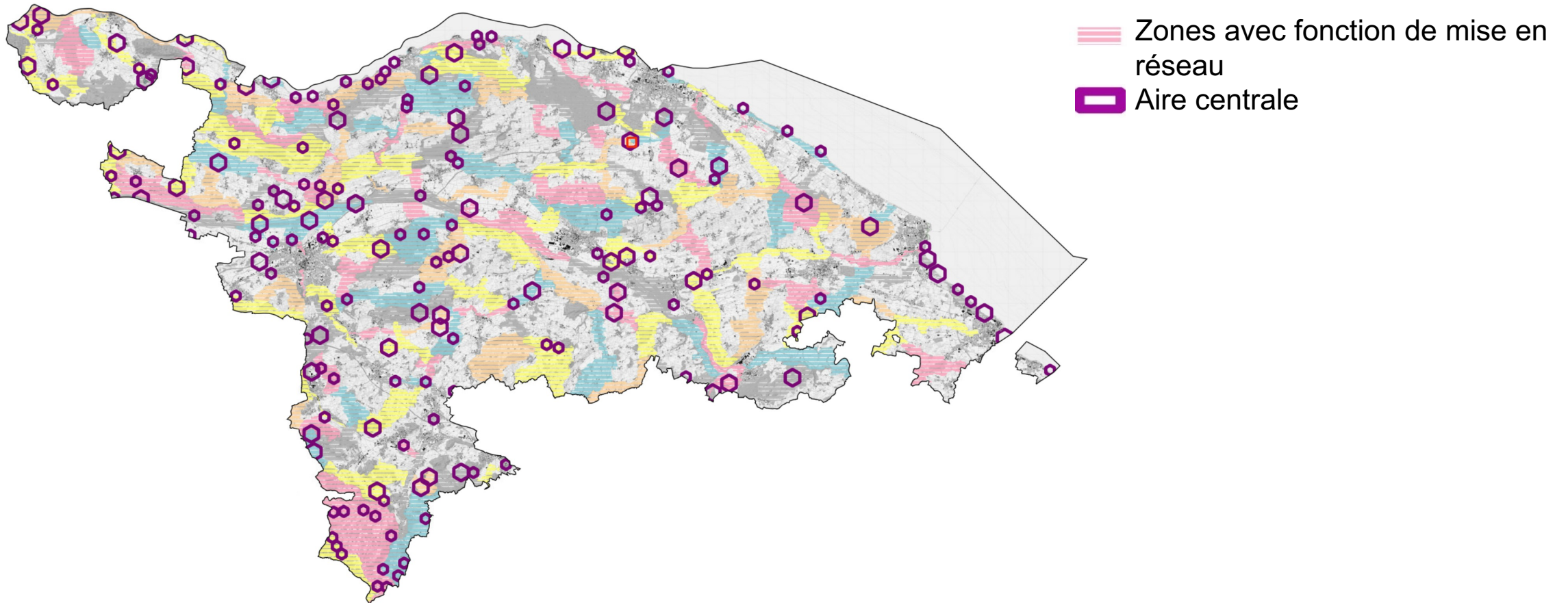
... 25 mesures concrètes pour 2023-2028



Développement modulaire d'ici à 2024 : compréhension globale de l'espace avec toutes les affectations de base

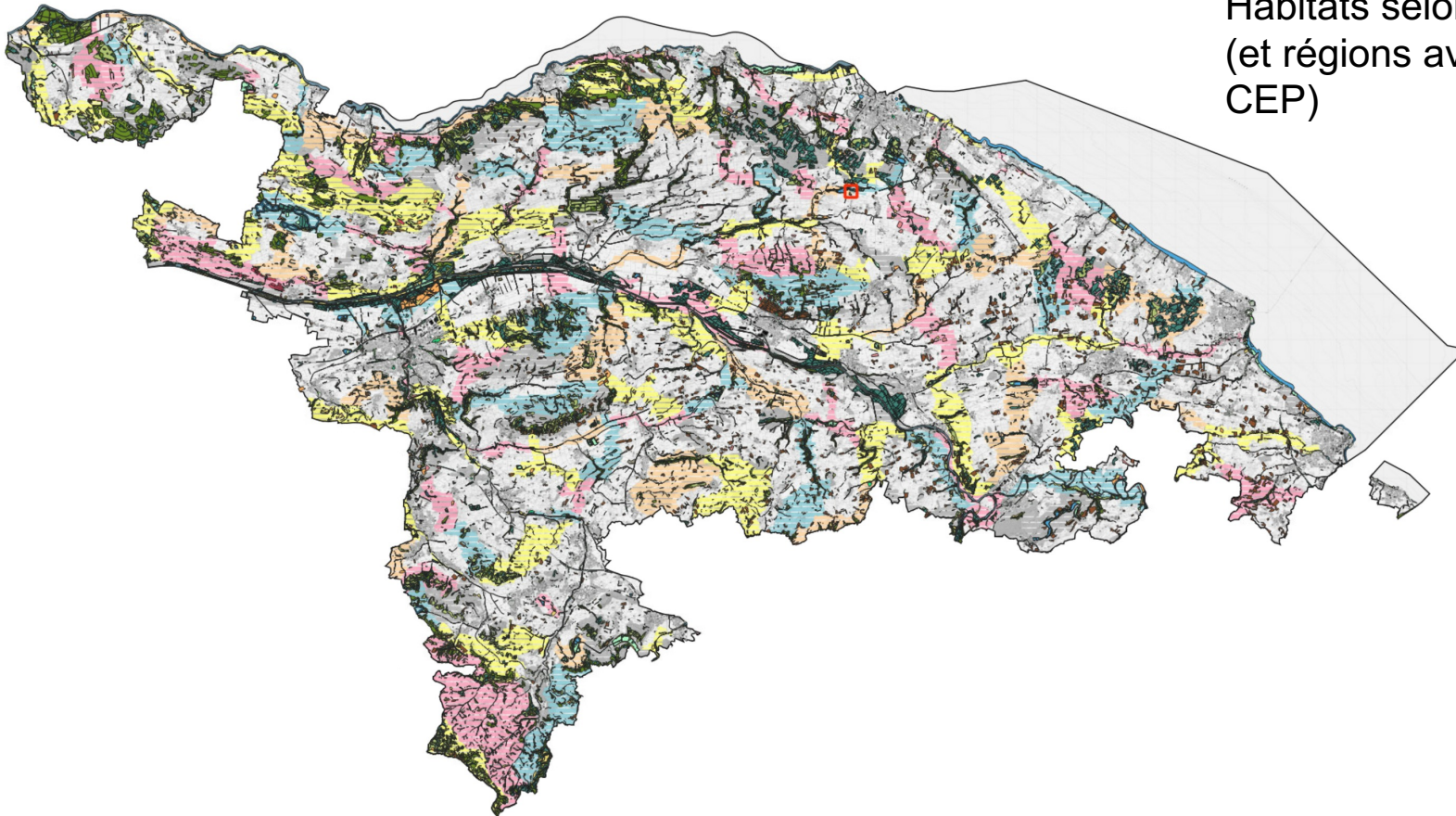


Développement modulaire d'ici à 2024 : conception d'évolution du paysage intégrée

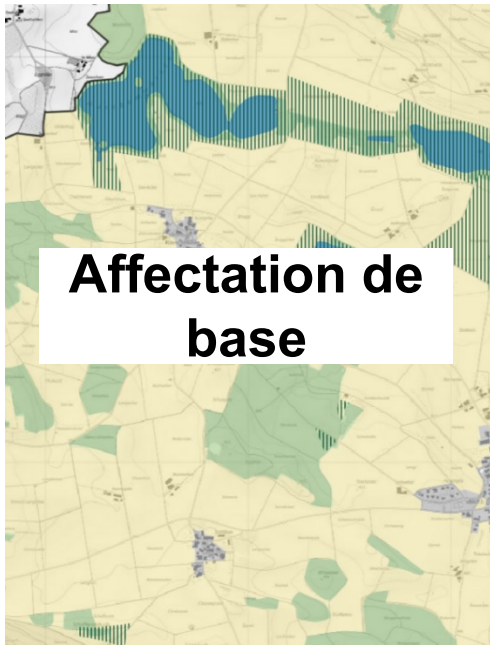


Développement modulaire d'ici à 2024 : situation actuelle de la planification de l'infrastructure écologique


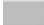



Habitats selon l'état actuel
(et régions avec fonction de mise en réseau selon la
CEP)

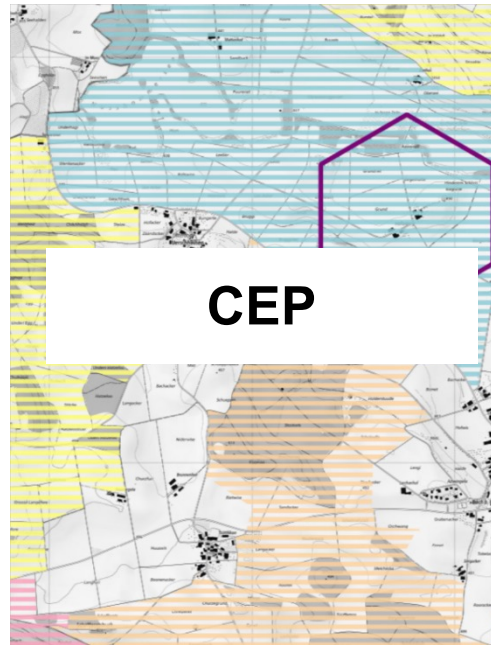


Développement modulaire d'ici à 2024 : de l'affectation de base à l'infrastructure écologique en passant par la CEP





Affectation de base

-  Zone agricole
-  Zone urbanisée
-  Réserve naturelle
-  Forêt
-  Cours d'eau



CEP

-  Zone avec fonct. de mise en réseau
-  Aire centrale



Planification de l'infrastructure écologique

« **Sit. actuelle** » : surfaces existantes avec indication du type d'habitat
« **Sit. visée** » : toutes les options d'action possibles : aires centrales et zones de mise en réseau potentielles, « espaces prioritaires »

Développement modulaire d'ici à 2024 : conception cantonale du paysage : de quoi avons-nous besoin ?

- Facteurs principaux : évolutions en matière d'agriculture et d'approvisionnement énergétique
- Premières réflexions concernant une conception globale combinée :
 - Approche visant une « planification positive » : définition de « zones peu sensibles » en termes de paysage
 - Compléments ciblés et ponctuels du plan directeur cantonal : frange urbaine, espaces verts dans la zone urbanisée



Recommandations



- Considérer l'espace de manière globale (voir à ce sujet la première idée directrice de la stratégie en matière de biodiversité du canton de Thurgovie : « *Tout le monde profite de la biodiversité et de ce qu'elle offre. Nous assumons ainsi toutes et tous une responsabilité à son égard et contribuons à la préserver.* »)
- Prendre en compte dès le début la mise en œuvre (de l'infrastructure écologique) dans le plan directeur cantonal.
- Tirer profit dès maintenant de la situation actuelle en faveur de la biodiversité (et du paysage) : nous ne disposerons plus de conditions aussi propices à la défense de cette cause !

Depuis dix ans, je dirige l'ARE du canton de Thurgovie en tant qu'architecte et planificatrice de l'aménagement du territoire. L'aménagement de notre habitat sous toutes ses facettes est au cœur de notre travail au sein de l'ARE.

Andrea Näf-Clasen
Planificatrice cantonale du canton de Thurgovie
Responsable ARE

Promenadenstrasse 8
8500 Frauenfeld
andrea.naef@tg.ch, 058 645 62 62

raumentwicklung.tg.ch

